

OFFRE D'EMPLOI

Préposé à la documentation - Archives

Service du greffe – Division des archives et de la gestion des documents

La Ville de Beauharnois propose un milieu de vie agréable, sécuritaire et familial. Desservant une population de 12 500 habitants et en pleine expansion avec ses nombreux projets résidentiels, commerciaux et industriels, la Ville de Beauharnois est en période de recrutement pour combler plusieurs postes pour la saison estivale.

SOMMAIRE DES TÂCHES

- Participer au classement de documents selon les normes établies
- Faire l'inventaire, préparer et participer à la mise en place d'une réserve d'archives
- Effectuer toutes autres tâches connexes

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

- Être résident de la Ville de Beauharnois
- Être âgé de 17 ans et plus au 30 septembre 2017
- Répondre **obligatoirement** aux exigences spécifiques de l'emploi
- Être étudiant à temps plein dans une institution reconnue et y retourner à l'automne (une preuve peut être exigée)
- Un étudiant ayant déjà travaillé pour la Ville de Beauharnois doit avoir obtenu une évaluation positive de son travail antérieur afin d'être ré-admissible aux emplois disponibles

APTITUDES ET COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Responsable, autonomie
- Très grand sens de l'organisation
- Être disponible dès le début du mois de juin

CONDITIONS DE TRAVAIL

- 11,25 \$/heure
- 34 heures/semaine, pendant 10 à 12 semaines, à partir du 29 mai

PROCÉDURE POUR L'ACHEMINEMENT DES CANDIDATURES

Faites parvenir le formulaire complété et signé avant **le vendredi 31 mars 16 h 30** à l'attention de Mme Paméla Nantel, directrice des ressources humaines et des communications :

- Par courriel : reception@ville.beauharnois.qc.ca
- En personne : 660, rue Ellice

Veillez prendre note que seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront une réponse. Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.